



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

29 avril 2009

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 10 mai 2002 (JO du 18 juin 2002)

**OPHTIM 0,25%, collyre en récipient unidose
B/60 (CIP : 335 463-2)**

**OPHTIM 0,50%, collyre en récipient unidose
B/60 (CIP : 335 464-9)**

Laboratoire THEA

timolol

Liste I

Code ATC : S01ED01

Date de l'A.M.M. : 19/08/1992

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- « Hypertonie intra-oculaire
- Glaucome chronique à angle ouvert ».

Posologie : cf. RCP.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS-EPPM (CMA août 2008) cette spécialité a fait l'objet de 32 000 prescriptions. Le faible nombre de prescription ne permet pas l'analyse qualitative des données.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans l'indication de l'AMM.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et à la posologie de l'AMM.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique